

APPENDIX VI

MONITA AD CLERUM¹

833. 1. Lorsqu'un prêtre est zélé, il trouve toujours moyen d'orner son église. Mais évitons d'être du nombre de ceux qui font de grands efforts pour avoir une belle église, et ne mettent aucun soin à former un peuple bon.

2. Il ne faut pas négliger d'enseigner le chant et les cérémonies à quelques jeunes gens, qui peuvent aider à célébrer les offices avec plus de pompe : il en résulte, d'un autre côté, un grand avantage pour ces jeunes gens, c'est de venir plus volontiers à l'église.

3. Tout refus d'admettre un parrain ou une marraine doit être fait avec prudence, surtout dans les villes; dans les cas douteux, il faut consulter.

4. Combien de prêtres se damnent pour ne vouloir prendre pour guide que leur indolence, leur peu de foi, leur faiblesse et l'exemple des confesseurs les plus complaisants ! La facilité excessive au tribunal de la pénitence est le tombeau de la Religion. C'est pour cela qu'un si grand nombre de confessions sont sans fruit, et qu'on ne voit à Pâques, pour ainsi dire, aucun changement dans les paroisses. Chaque absolution que nous donnons coûte le sang de Jésus-Christ; empêchons-en avec courage la profanation.

5. Saint François de Sales, monseigneur de la Motte et beaucoup d'autres saints personnages attachaient une importance aussi grande à la confession des personnes pieuses qu'à celle des plus grands pécheurs, à cause de leurs prières et de leurs bons exemples.

6. On ne comprend pas comment les prêtres, qui sont d'une propreté recherchée sur tout le reste, se servent de corporaux et de palles qui font horreur. « *Croyez-vous*, dit monseigneur d'Amiens à un curé dans l'église duquel il avait trouvé les corporaux entièrement sales, *croyez-vous à la présence réelle?* » Le curé répondit qu'il n'y avait personne qui le crût plus fermement que lui. « *Tant pis*, reprit vivement l'évêque, *parce que, si vous ne l'avez pas cru, vous ne seriez qu'un hérétique; mais, en le croyant, vous êtes un impie.*

¹ Excerpta magna ex parte e lib. *Quadro dei principali doveri degli Ecclesiast.* — *Manuale Ecclesiastico proposto al Clero Novarese.* — *Miroir du Clergé.* — *Méthode pour la direction des âmes.* — Cadolini Arciv., *Lettere ed Istruzioni pastorali.*

L'état de ce linge sur lequel vous placez ce que vous croyez être le corps de Jésus-Christ en est la preuve. »

7. Il est impossible de voir sans indignation le désordre, la confusion et le tumulte qui règnent dans un grand nombre de sacristies. Les conciles y ont ordonné expressément le silence. Elles font partie de la maison du Seigneur, et on en fait avec tranquillité un lieu de nouvelles, d'entretiens tout profanes et quelquefois de discours indécents!

8. Rien de plus commun que la médisance. On dirait que tout est permis en ce genre, censures, critiques mordantes, faits cachés qui se révèlent. Ce qui est le plus incroyable et le plus surprenant, c'est que nous n'en avons aucun scrupule, même lorsque nous en reprenons les autres.

9. On murmure beaucoup sur le grand nombre de censures, et on s'établit ainsi juge des supérieurs. Le seul devoir des prêtres en ceci est de ne pas les encourir, et il n'y en a aucune certainement qui ne tende à l'ordre et au bien.

10. Que faut-il penser d'un aussi grand nombre d'ecclésiastiques qui daignent à peine ouvrir la sainte Ecriture ou un livre de piété, et qu'on voit toujours avec les journaux à la main? Leurs conversations ne roulent pas sur les moyens de sanctifier les peuples, mais sur les événements politiques, sur les intrigues du siècle. Ils négligent leurs devoirs essentiels pour se perdre en conjectures et en vaines spéculations, ne voyant rien que d'humain dans tout ce qui arrive, sans jamais remonter à la cause première qui est Dieu. Comment est-il possible de concilier cette avidité insatiable de nouvelles avec l'esprit ecclésiastique?

11. Il y a des curés qui ont la honteuse faiblesse de communiquer à leurs servantes les affaires les plus importantes de la paroisse : *Femina cicada vocalior, littore loquacior*, dit le proverbe. A la maison silence sur ces choses.

12. Il n'est pas opportun que le curé, dans ses premières prédications, commence par les vérités les plus terribles, afin qu'on ne dise pas aussitôt que le curé veut damner tout le monde. Gardez-vous d'imiter ceux qui *acetum semper habent in pectore*. Le zèle n'est pas toujours selon la charité, quelquefois il est *amor mei*, et non *amor Dei*, disait saint Philippe.

13. Lorsque les ecclésiastiques sont réunis, ils doivent éviter de parler de choses de la confession, surtout s'il y avait des séculiers présents, qui se scandalisent facilement. Lorsqu'on demande conseil, on doit parler de ce qui pourrait nous arriver et non de ce qui nous est arrivé. Le mot *confession* ne doit jamais être prononcé.

14. Chaque curé doit s'efforcer, autant que le permettent les circonstances, de célébrer chaque matin la sainte Messe à une heure fixe, afin que les personnes du peuple puissent facilement l'entendre.

15. C'est un bon signe si vous voulez vous faire prêtre selon la maxime de saint Jérôme, *en vivant comme si nous devons toujours mourir*, et étudier toujours, comme si nous ne devons jamais mourir. L'étude rajeunit l'homme tout entier, l'oisiveté l'abâtardit.

16. Le monde nous loue pour la moitié du bien que nous faisons, et Dieu nous condamnera pour l'autre moitié que nous ne faisons pas. Les louanges et les courtoisies sont de pure formalité; le revers de la médaille est bien autre chose.

17. Un prêtre qui a charge d'âmes ne se lève pas la nuit pour un malade qui l'avait demandé: le matin, si celui-ci est encore en état de recevoir les sacrements, il s'en fera gloire et il dira: *Je l'avais bien pensé*. Si ce malade meurt sans sacrements, il en éprouvera quelque peine, il s'en confessera même; mais pensera-t-il à arracher le germe de cette funeste négligence? D'autres ne feront pas difficulté d'y aller aussitôt appelés; mais, si le péril du malade est passé ou s'il ne leur paraît pas grave, ils montreront du dépit; de là il résultera que, dans d'autres cas, les paroissiens seront plus timides et n'oseront pas les avertir.

18. Dom Barthélemy des Martyrs répondait à ceux qui l'engageaient à prendre quelque précaution, que, de même qu'ils le conjuraient de se souvenir qu'il était homme, il les priait de considérer qu'il était évêque; qu'on n'avait pas coutume de prévenir un général du danger qu'il courait d'être tué, pour l'engager à fuir les situations plus périlleuses, parce qu'il doit bien savoir que son titre le met dans la nécessité de ces dangers. Il n'est pas nécessaire que je vive, mais que je fasse mon devoir.

19. Il faut considérer que l'attachement aux biens matériels ne se cache pas sous l'apparence de la vertu; que je *puisse devenir riche*, dira quelqu'un, ce n'est pas pour moi, car peu me suffit, mais pour avoir l'occasion de faire du bien au prochain, ce qui est si doux. Je ne voudrais pas faire comme tant d'autres, qui thésaurisent, et dépensent sans discrétion en vanités; je voudrais vivre avec convenance, mais non pas amonceler, et mes revenus serviraient au soutien des pauvres, à l'ornement des églises. Avec ces fantômes dans l'esprit, l'imagination se tourne vers les choses du monde, le cœur s'y affectionne et s'en remplit, il s'élève des désirs vifs et inquiets, on en vient aux projets, et, si une belle occasion se présente, on ne manque pas de la tenter, et, si par hasard la chose réussit, à quoi se terminent les belles imaginations? La première pensée est de mettre la maison selon ses goûts,

de la fournir de toutes les commodités, de la mettre sur le pied des grandes familles; ce n'est pas la dernière chose d'embellir le jardin et de le rendre délicieux; on ne peut pas être sans un cheval et une calèche, la cave doit être garnie de bons vins pour les amis. Ainsi on multiplie les besoins, et à la fin on est étonné de voir que, loin d'être en mesure de faire de grandes aumônes, il reste à peine de quoi payer les dettes; bien plus, on meurt chargé de dettes.

20. Les enfants et le peuple ignorant sentent les choses mieux qu'ils ne les comprennent; il faut donc parler plus aux sens, à l'imagination et au cœur qu'à l'esprit. L'exposition simple, mais vive, des faits de la religion les convainc plus que les raisonnements les plus subtils.

Les enfants comprennent plutôt le langage naturel que la langue de leur pays, ce langage qui consiste dans le mouvement des yeux, du visage, de tout le corps, dans le ton et l'expression de la voix. Si vous voulez donc inspirer la crainte ou l'amour de Dieu, il faut que vous montriez vous-même par vos actes que vous l'avez bien compris.

21. C'est une erreur d'affecter les gestes et les mouvements extraordinaires de quelque prédicateur fameux, ou de quelque homme apostolique, sans avoir les talents du premier ou la charité du second. Ces moyens produisent chez eux de grands effets, mais ils sont ridicules et ils sont inutiles chez ceux qui ne les font pas naturellement.

22. Le Confesseur produit un bon effet lorsqu'il sait entremêler à l'aveu ou aux réponses du pénitent quelques paroles d'encouragement, d'admonition ou d'instruction.

23. Chaque curé doit veiller avec soin que la conduite de sa famille ou de sa domestique ne fournisse pas l'occasion de redire ce qui est si facile: Ces avertissements pastoraux, *il pourrait bien les faire d'abord chez lui, ou il devrait bien dresser une chaire dans sa maison*. Plusieurs prêtres sont trop catholiques en chaire, mais hérétiques dans leur conduite, et par leur mauvais exemple ils font plus de mal que n'en font les hérétiques en enseignant de faux dogmes; car les œuvres ont plus de force pour persuader que les paroles: *Tanto graviore sunt hæreticis, quanto prævalent opera verbis* (S. Bernard).

24. Payez exactement ce que vous devez à vos serviteurs. Si vous leur devez des arrérages ou de l'argent prêté, ils se gêneront moins sous vos yeux, et prendront trop d'autorité auprès de vous.

25. Si vous parlez de la direction de la paroisse, faites-le en l'absence des domestiques et lorsqu'ils ne peuvent vous entendre. Sachez que la curiosité leur rend l'oreille très-délicate.

26. Un curé qui marie des parents dans sa paroisse se prépare ordinairement une croix pesante.

27. Vous pouvez avoir de mauvais confrères dans le voisinage ; dans ce cas, s'ils conservent encore une certaine réputation, visitez-les, mais rarement, par convenance et par une espèce de nécessité. S'ils sont perdus de réputation, ne les voyez point, à moins que ce ne soit dans l'espérance de les ramener au devoir.

28. Un curé, ou chapelain ou prêtre qui va trop souvent dans quelques maisons de sa paroisse, qui y devient familier, qui s'y permet des discours libres, des manières agréables, surtout s'il manifeste une attention particulière pour une personne de l'autre sexe, et s'il est assez imprudent pour s'amuser avec elle, en défaisant son travail, en le lui arrachant des mains, en lui enlevant le bonnet ou autres choses, en chantant avec elle, ne peut plus travailler avec fruit dans cette paroisse ni donner des avis aux jeunes gens. On est scandalisé de sa conduite, les uns le méprisent, les autres l'imitent sans l'estimer, on n'a plus la confiance de lui découvrir les plaies secrètes de son âme.

29. Donnez les avis en temps opportun : s'ils sont intempestifs, ils seront peu avantageux et même ridicules.

30. Il est nécessaire de se garder de l'indifférence philosophique par rapport à l'institution de certaines pratiques dévotes ; il importe aussi de garder toujours une limite, et en particulier de ne pas vouloir tout établir à la fois ; et, s'il s'agit d'institutions nouvelles, il convient d'être circonspect et prudent.

Il ne sera pas rare que le nouveau curé, avant de penser à introduire des pratiques de surrogation, doive s'appliquer à rétablir celles qui sont de précepte, qui sont tombées par la négligence des curés ses prédécesseurs, et par les abus de l'habitude. Cette affaire, quoiqu'elle exige des soins et une résolution très-grande, ne demande pas moins de prudence et de circonspection, car le peuple est souvent attaché à ses habitudes comme à des privilèges de distinction, et plus difficilement il se résout à prendre ce qui lui est proposé comme d'obligation.

Le curé prudent n'entreprendra pas facilement quelque chose sans avoir consulté son évêque et s'être entendu avec lui ; ainsi il a le double avantage d'agir avec une grande sûreté de conscience, et de fortifier son entreprise de l'autorité du supérieur. Comme ensuite l'expérience montre que très-souvent les principaux opposants des bonnes innovations sont les prêtres de la paroisse, il importe dès lors par-dessus tout qu'avant de rien faire le curé s'informe de leur avis et s'efforce de les avoir pour soutiens et coopérateurs.

APPENDIX VII

BULLA NUPER INNOCENTII XII ANNO 1697

SUPER CELEBRATIONE MISSARUM AC EARUM REDUCTIONE ; NECNON SUPER EARUM ONERIBUS PERPETUIS SUSCIPIENDIS : ET RELIGIOSORUM NUMERO ULTRA REDITUS ET CONSUETAS ELEEMOSYNAS LOCORUM REGULARIUM NON HABENDO. DECRETORUM CONFIRMATIO

834. Nuper a Congregatione Venerabilium Fratrum Nostrorum S. Romanæ Ecclesiæ Cardinalium Concilii Tridentini interpretum prodierunt Decreta tenoris infrascripti, videlicet : « Alias super celebratione Missarum ac prohibitione illas moderandi seu reducendi absque Sedis Apostolicæ licentia, necnon super earumdem oneribus perpetuis suscipiendis ; et Religiosorum numero ultra reditus et consuetas eleemosynas locorum Regularium non habendo, emanarunt ab hac S. Congregatione S. R. E. Cardinalium Concilii Tridentini interpretum, auctoritate per fel. rec. Urbanum Papam VIII illi specialiter attributa, quamplura Decreta tenoris sequentis :

« Cum sæpe contingat in quibusdam ecclesiis tam magnum Missarum celebrandarum numerum, ex variis defunctorum relictis aut piorum eleemosynis impositum esse, ut illis pro singulis diebus præscriptis nequeat satisfieri, et tamen nova onera Missarum in dies suscipiantur ; indeque fiat ut depereant piæ testantium voluntates, obstricta benefactoribus fides violetur, defunctorum animæ suffragiis priventur, ecclesiis debitus subtrahatur cultus ac Christi fideles gravi scandalo affecti, plerumque a similibus charitatis operibus retrahantur ; cumque his malis maximum inter ceterum fomentum præbeat, aut quod ii qui Missas supra vires celebrandas suscipiunt, sperent illas brevi ad pauciores numerum a superioribus reductum iri ; aut quod ecclesiis sorte pecuniarum assumpta, plerumque nuda remaneant onera Missarum, absque ullo emolumento ; aut quod eleemosyna pro illis celebrandis sit adeo tenuis ut non facile veniantur qui velint huic se muneri subicere, et redivitibus ecclesiæ aut monasterii adeo exigui, ut sacerdos pro necessaria sua sustentatione novis se oneribus obstringere compellatur. S. Congregatio Cardinalium Concilii Tridentini interpretum animadvertens facturam se rem Deo gratissimam charitative ac justitiæ maxime consentaneam si pro viribus satagat, hunc teterrimum abusum a christiana republica convellere atque eradicare, Sanctissimi D. N. Urbani divina providentia Papæ VIII auctoritate sibi specialiter attributa, infrascripta Decreta edidit.